



9-2025

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février 2025, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 06/02/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME Jean LESQUIR et Marie-Claire JASSERAND.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Objet : création commission sociale et désignation des membres.

Le Maire rappelle :

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut être remplacé par une CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) lorsqu'il s'agit de mutualiser les services sociaux entre plusieurs communes.

Un autre remplacement potentiel est la création d'un service social communal intégré directement dans la structure administrative de la mairie, sans la formalisation d'un CCAS distinct. Dans ce cas, les compétences sociales sont exercées directement par la Commune.

Il est donc proposé de créer ce service au nom de « **commission sociale** ».

Les élus, notamment les membres du conseil municipal, peuvent être impliqués dans la gestion et la supervision des services sociaux de la commune.

Les habitants peuvent être impliqués en tant que bénévoles ou représentants des usagers, apportant leur perspective et leur expérience personnelle au service social communal.

M le Maire propose de désigner

Comme habitants : Brigitte RIVOLLIER-Jean HERBA-Adeline CREPET-Marie Claude CHATAIN

Comme élus : Odile PINTURIER-Didier CHAMBON-Isabelle BRUNEL-Sylvie DALLERY.

Des responsables d'association peuvent être désignés ultérieurement.

11/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250211-delib6-cm22025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette désignation des membres de la COMMISSION SOCIALE de Saint Georges Haute Ville.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité de :
D'accepter la liste des membres ci-dessus désignés.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à. Saint Georges Haute Ville,
Le 11/02/2025,

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville.

Transmis au représentant de l'Etat le : 24/02/2025

Le secrétaire,

Marie Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie Claire Jasserand, written below the name.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 24/02/2025